



## Conférence de presse



Déroulé des négociations pour les gardiens de troupeaux en Isère

Le vendredi 5 avril 2024, à Moirans

Il y a un an, notre syndicat CGT des gardien.nes de troupeaux organisait un rassemblement pour demander l'ouverture des négociations en Isère, car il s'agit d'un des rares départements pastoraux à ne pas avoir d'accord qui prenne en compte les spécificités des métiers de berger.es, vacher.es ou chevrier.es dans les alpages. Depuis ce rassemblement, plusieurs réunions de négociations ont été planifiées avec la DDETS, mais une sur deux ont été annulées!

Ce vendredi 5 avril devait se tenir une Commission Mixte Paritaire à St Hilaire de la Côte. La FDSEA 38 a décidé d'annuler cette réunion, sous prétexte d'une interview donné par notre syndicat à l'issue de la précédente CMP le 14 mars dernier.

Suite à ces annulations en série, nous avons décidé de rappeler les conditions de travail et de rémunérations auxquelles font face les gardiens de troupeaux. Si nous ne mâchons pas nos mots dans nos communications c'est parce que nous sommes en colère. Les propos que la FDSEA 38 a jugé diffamatoire, ne sont rien, par rapport à ce que nous endurons en tant que travailleurs. Elle a pu être blessée par nos mots, mais nous sommes blessés au quotidien par les situations que nous traversons, et nous le payons par notre santé.

Pour les gardiens de troupeaux, ce qui fait arrêter la profession, ce sont la précarité, les nombreuses heures de travail non rémunérées, le travail au SMIC, les logements insalubres et dangereux, l'équipement et les chiens de conduite entièrement à nos frais, les discriminations racistes et sexistes,...

Les employeurs sont confrontés à des problématiques de recrutement et de formation de leurs salariés d'alpage. Et pour cause, le turnover dans le métier est intense, et on estime qu'une carrière de berger est de 5 saisons en moyenne. Cinq saisons, c'est environ le temps qu'il faut pour devenir un professionnel aguerri. Il y a donc effectivement un gros problème dans la profession. Mais les employeurs sont surtout confrontés à des problématiques de légalité vis-à-vis des conditions d'embauche qu'ils proposent.

Les éleveurs nous confient leurs troupeaux, et nous devons nous en occuper en quasi-autonomie, en étant présent 24/24H sur notre lieu de travail. Nous sommes rémunéré 35H à 44H par semaine, quelque soit le temps réel que nous avons travaillé. Notre rémunération est bien en deçà de ce qu'elle devrait être, et le temps de travail (vraiment) réalisé va bien au-delà du temps de travail légal.

En 44H, nous devons nourrir les animaux, les soigner et les protéger des prédateurs, tout en gérant la ressource en herbe et respecter d'éventuelles MAEC. Pour vous donner un ordre d'idée, une brebis doit pâturer 8H par jour, sur une semaine de 6 jours, cela représente déjà 48H uniquement pour la garde!

A ce temps, on rajoute le temps de la chaume, faire les parc, soigner les animaux, entretenir les installations, effectuer le ravitaillement, faire les constats de prédation, rechercher des bêtes, soigner les chiens...

Cela fait beaucoup d'heure de travail qui n'apparaissent pas sur la fiche de paye ! Nous sommes dans une situation de travail dissimulé qui est généralisée.

Pour les gardiens de troupeaux, c'est la triple peine:

- Nous travaillons trop, au détriment de notre santé.
- Nous ne sommes pas rémunérés pour toutes les heures supplémentaires que nous effectuons au delà de nos contrats.
- Toutes ces heures non déclarées ne sont comptabilisées ni pour notre chômage ni pour nos retraites.

Nous finissons la saison d'estive sur les rotules, et en redescendant, nous sommes encore confrontés aux fins de mois difficiles. A ce rythme là, la passion du métier est vite éteinte, et l'on comprend que nombre de nos collègues arrête le métier.

La précarité nous pousse à être Sans Domicile Fixe. Les salaires sont trop bas pour que l'on puisse assurer un loyer pendant la période d'estive et les gardiens de troupeaux sont donc souvent contraints de vivre dans leur véhicules, d'être en colocation ou de sous louer leur logement pendant l'été.

Concernant les salaires, le travail que les employeurs confient aux salariés est d'une grande complexité. Il requière des connaissances théoriques et pratiques importantes en zootechnie, une lecture fine de la montagne, de la météo, de la botanique, une grande autonomie ainsi qu'un certain sens de la survie en milieu difficile, avec l'équipement minimal ! Or durant ces négociations, le patronat refuse d'aborder la question des salaires et d'un palier minimum permettant une juste reconnaissance de nos qualifications.

Concernant le logement: les employeurs se cachent derrière des problématiques administratives réelles (autorisation et coûts des travaux en montagne). Mais des solutions simples peuvent être adoptées pour respecter la dignité, la santé et la sécurité du salarié: fournir des bouteilles d'eau minérales pour que le salarié puisse boire sans s'intoxiquer. Mettre en place des toilettes sèches. Nettoyer le logement avant l'arrivée du salarié. Protéger les matelas de la poussière et des rongeurs. Fournir un frigidaire qui fonctionne à gaz ou sur des panneaux solaires. Réviser le système de chauffage chaque année. Ces pratiques simples et peu onéreuses changeraient grandement nos conditions de travail et elle ne sont même pas adoptée par la plupart des employeurs.

Les propositions que nous portons durant ces négociations est le fruit du travail que nous avons fait en organisant les gardiens de troupeaux en syndicats et en leur permettant de s'exprimer et de témoigner sur leurs conditions de vie et de travail. Nos conclusions sont alarmantes et nous pouvons vous affirmer que les gardiens de troupeaux, en prenant conscience de leur propre misère, sont en colère.

Les Syndicats des Gardien.nes de Troupeaux ont des propositions réalistes, prenant en compte le contexte économiques du secteur et permettant de construire un pastoralisme respectueux non seulement des animaux et de l'environnement, mais aussi des salariés.

**Le Syndicat des Gardien.nes de Troupeaux de l'Isère**